

Département du Gard
COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

DECISION DU MAIRE

N°15/2022

Attribution du marché de coordination S.P.S pour la construction du groupe scolaire élémentaire

Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°060-2020 du 27 août 2020 portant délégation d'attributions au maire,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°015-2022 du 24 février 2022 approuvant l'esquisse de construction du groupe scolaire élémentaire, mise au point par l'architecte maître d'œuvre,
Vu la consultation publique initiée le 3 mai 2022 pour la mission de coordination S.P.S dans le cadre de la construction du groupe scolaire,

Considérant l'avis de l'architecte maître d'œuvre remis le 6 septembre 2022 après analyse des offres reçues,
Considérant l'offre présentée par la société AASCO sise 62 Rue Cesaria Evora à COURTHEZON (84350),

DECIDE

D'attribuer à la société AASCO le marché de coordination sécurité et protection de la santé pour la construction du groupe scolaire élémentaire d'un montant de 9.280,00 €HT et de 11.136,00 €TTC.

Fait à Jonquières Saint Vincent le 16 septembre 2022

Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication.